

Arrêté municipal portant fermeture des espaces de loisirs André Helstroffer

2020/15

Le Maire de la Commune de Pournoy-la-Grasse (Moselle),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les recommandations concernant la continuité des services publics locaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire énoncées par le ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales en date du 21 mars 2020 dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19,

Vu l'article 5a, concernant les recommandations formulées service par service,

Considérant qu'il y a lieu de freiner la propagation du coronavirus COVID-19

Considérant l'impératif de santé publique,

Considérant que dans l'attente de la fin des mesures de confinement, il y a lieu dans l'intérêt de la sécurité publique, d'interdire immédiatement l'accès au public à l'espace de loisirs André Helstroffer,

ARRETE

Article 1^{er} : L'accès à l'espace André Helstroffer comprenant une aire de jeu, un terrain de football, un terrain de pétanque et un terrain de Beach Volley est interdit au public jusqu'à la fin des mesures de confinement mises en place par le gouvernement.

Article 2 : Une signalisation sera mise en place aux entrées du parc pour informer le public de l'interdiction édictée par le présent arrêté.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Verny,
- à Monsieur le Préfet de Moselle.



Le Maire
Socrate PALMIERI